

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION À L'INTENTION DES PARENTS

PREMIER CYCLE / 2024-2025

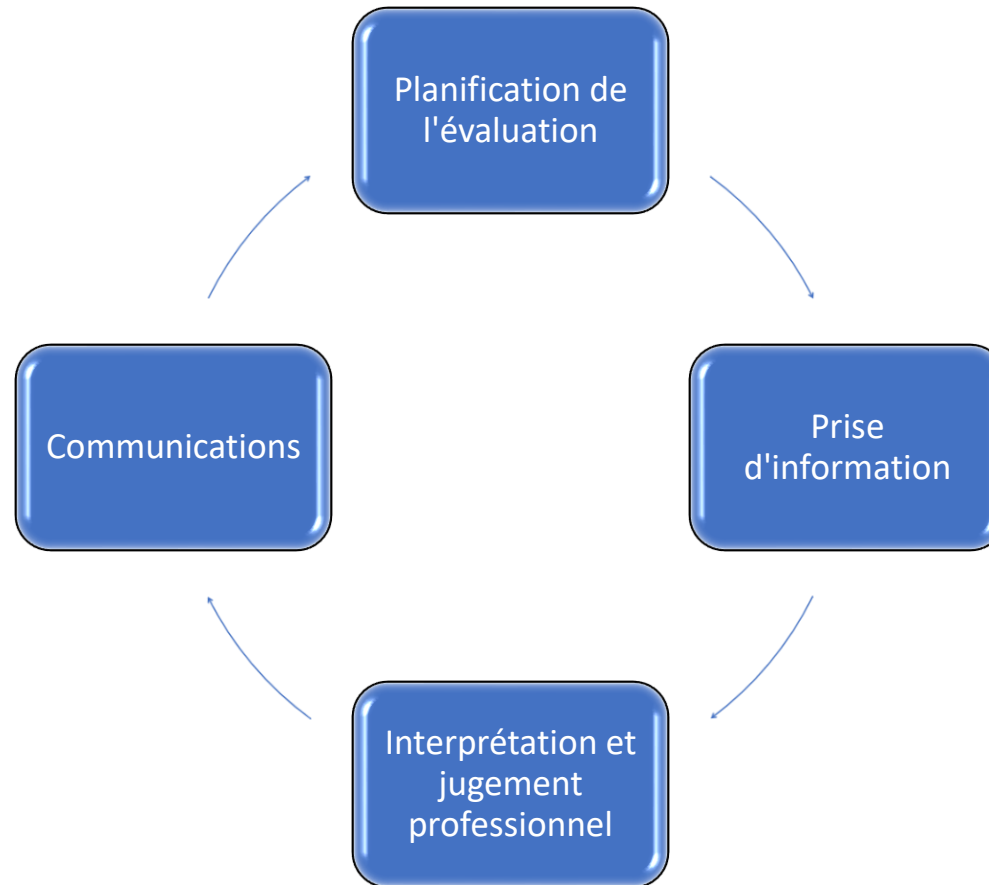
Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant.

Dans toutes les matières, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens précisés dans le document pour chaque discipline incluant celles qui sont enseignées par des spécialistes. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.

Au besoin, l'enseignant pourra inscrire un commentaire pour préciser le résultat en pourcentage ou donner des informations sur l'utilisation efficace de stratégies par votre enfant.

En plus des bulletins, il y aura une première communication le 15 octobre 2024. L'école utilise différents moyens de communication vous permettant de suivre le cheminement scolaire de votre enfant en fonction de ses besoins, par exemples : le dossier d'apprentissage, les rencontres de parents, l'agenda, les commentaires sur les travaux, les appels téléphoniques, les auto-évaluations, etc.

Les normes et modalités de l'école s'appuient sur le processus d'évaluation



Disciplines Compétences (Valeur accordée en %)	1^{er} bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 20 novembre 2024	2^e bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 12 mars 2025	3^e bulletin Valeur de l'étape : 60 % Date de publication : 4 juillet 2025	Moyens d'évaluation
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT				
Lire (50 %)	Évalué	Évalué	Évalué	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Observations de l'enseignante</i> ▪ <i>Réalisations de tâches variées</i> ▪ <i>Dictées</i> ▪ <i>Échanges formels et informels</i> ▪ <i>Situations d'écriture variées</i>
Écrire (30 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	
Communiquer oralement (20 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	
ANGLAIS, LANGUE SECONDE				
Comprendre des textes entendus (60 %)	Évalué	Non évalué	Évalué	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Chanter des chansons</i> ▪ <i>Apprendre des comptines</i>
Communiquer oralement en anglais (40 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	

Disciplines Compétences (Valeur accordée en %)	1^{er} bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 20 novembre 2024	2^e bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 12 mars 2024	3^e bulletin Valeur de l'étape : 60 % Date de publication : 4 juillet 2025	Moyens d'évaluation
MATHÉMATIQUE				
Résoudre une situation problème (20 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Observations</i> ▪ <i>Traces de problèmes mathématiques</i> ▪ <i>Exercices</i> ▪ <i>Situations d'apprentissage et d'évaluation</i>
Utiliser un raisonnement mathématique (80 %)	Évalué	Évalué	Évalué	
ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques 	Non évalué	Évalué	Évalué	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Évaluations de savoir-faire et de savoir-être en contexte d'activités physiques</i> ▪ <i>Observations en situations de jeux</i> ▪ <i>Grilles d'observations</i> ▪ <i>Questionnements</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques 	Évalué	Évalué	Évalué	
Adopter un mode de vie sain et actif	Évalué	Non évalué	Évalué	
CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE (CCQ)				
Évalué Résultat global à chaque bulletin				<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Observations de l'élève dans son quotidien</i> ▪ <i>Échanges</i>
Explorer des réalités culturelles	Non évalué	Évalué	Évalué	

Discipline (Valeur accordée en %)	1^{er} bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 20 novembre 2024	2^e bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 12 mars 2025	3^e bulletin Valeur de l'étape : 60 % Date de publication : 4 juillet 2025	Moyens d'évaluation
ARTS PLASTIQUES				
Évalué Résultat global à chaque bulletin				<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Productions diversifiées</i> ▪ <i>Observations</i> ▪ <i>Échanges</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques (70 %) 	Évalué	Non évalué	Évalué	
Apprécier des œuvres d'arts, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades (30 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	
MUSIQUE				
Évalué Résultat global à chaque bulletin				<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Interprétations de pièces musicales</i> ▪ <i>Cahier de musique</i> ▪ <i>Auditions d'œuvres</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des œuvres vocales ou instrumentales ▪ Interpréter des œuvres musicales (70 %) 	Non évalué	Évalué	Évalué	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses interprétations et celles de ses camarades (30 %) 	Évalué	Évalué	Évalué	

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis ainsi qu'aux progrès de votre enfant.

Autres commentaires

La compétence transversale suivante sera évaluée au 1er bulletin:

- Organiser son travail

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons.

Procédure pour une demande de révision de notes :

La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif.

La révision peut viser :

- Le résultat d'une évaluation ou d'une partie d'une évaluation;
- Le résultat constitué de plusieurs évaluations, notamment pour une note inscrite au bulletin pour une étape, une compétence.

La demande de révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations ne peut viser que les évaluations de la plus récente étape terminée et uniquement les évaluations ou les parties d'évaluations n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande.

Étape 1 : Les parents complètent le formulaire de demande de révision de résultats. Les [formulaire](#)s requis sont mis à la disposition des parents en format papier au secrétariat de l'école et sur le site WEB de l'école dans la section Informations générales. : La demande doit être soumise dans les 10 jours ouvrables de la connaissance du résultat. Les demandes ne peuvent être soumises après le 15 juillet.

Étape 2 : Révision du résultat par l'enseignant. L'enseignant exerce son jugement professionnel en analysant et interprétant toutes les preuves d'apprentissages recueillies. Il s'appuie sur les normes et modalités de son école. Il communique à la direction si le résultat sera maintenu, majoré ou diminué ainsi que les motifs.

Étape 3 : La direction communique la décision définitive et les motifs par écrit aux parents.

Étape 4 : La Direction procède au traitement des résultats. Les modifications nécessaires seront apportées au dossier de l'élève et un nouveau bulletin sera émis dans le cas d'une majoration ou d'une diminution du résultat initial.

